

COMPTE RENDU DE RÉUNION DGPN- SYNDICATS

PROJET DE RÉFORME TERRITORIALE

Le 8 septembre 2022 l'ensemble de la parité syndicale était reçu par **Frédéric VEAUX**, Directeur Général de la Police Nationale afin d'évoquer l'état d'avancement de la **réforme territoriale de la Police Nationale**, dite des DDPN et faire un point au moment où **l'inquiétude de nos collègues est palpable**, pas uniquement d'ailleurs dans les services de la DCPJ qui sont au centre des attentions médiatiques.

La délégation du **SICP** était composée de **Jean-Paul MEGRET** et **Tristan COUDERT**, secrétaires nationaux. Frédéric LAUZE, contrôleur général, conseiller social du DGPN, Grégory-Hugues FRELY, inspecteur général, conseiller stratégie et prospective de la police nationale, chef de projet de réorganisation de la police nationale, Olivier RICHARDOT, commissaire général, chef de projet en charge de l'investigation, adjoint au chef de projet DDPN, Christian NUSSBAUM, chef de la mission Outre-mer et Jérôme BONET, Directeur Central de la Police Judiciaire assistaient à cette réunion.

L'ensemble de la parité syndicale a tenu à souligner ses inquiétudes face à un projet protéiforme suscitant l'émoi dans les services. Tous les syndicats ont demandé à ce qu'**une pause** soit faite dans le développement de cette réforme afin de se laisser le temps d'y voir plus clair, pointant le **manque de communication**, une **réforme anxigène** et un **choix territorial inapproprié** pour l'organisation proposée. Les syndicats affiliés à la CFE-CGC ainsi qu'à l'UNSA, conformément à leur écrit commun, ont réclamé avec force un **moratoire sur cette réforme** jusqu'à la fin de l'année 2022 afin de se laisser du temps pour en comprendre la démarche, en déterminer les étapes mais également en jauger la pertinence à l'aune des craintes apparues dans les départements expérimentateurs et chez nombre de collègues prochainement impactés par ce projet.

Notre organisation a porté une voix singulière dans le tour de table proposé par le directeur général. En effet, alors que la plupart des syndicats s'étaient dits favorables au principe de la réforme mais sceptiques sur les points évoqués plus haut, nous avons clairement affiché notre opposition au projet actuellement proposé, forts d'une position constante désormais étayée par de larges consultations et des remontées de terrain édifiantes depuis les zones expérimentales.

Nous avons rappelé que, **dès l'écriture du Livre Blanc** qui posait les premiers jalons de cette réforme territoriale, nous avons contesté ses conclusions hâtives et mis en doute la plupart des critiques sur la pseudo inefficacité de notre organisation actuelle, sans que celles-ci soient le moins du monde étayées et/ou justifiées. En effet, nous restons consternés par la volonté de calquer l'organisation de la Police sur celle de la Gendarmerie alors même que notre activité, 4 fois plus importantes dans des zones urbaines souvent bien plus criminogènes nous a conduit au fil du temps à dédier des services et spécialiser des personnels selon les contentieux, qu'il s'agisse de ceux relatifs aux étrangers en situation irrégulière, des réseaux transnationaux de passeurs, de la criminalité organisée, etc. Au cours de cette réunion, le **SICP** a donc rappelé que nous n'étions pas opposés aux réformes en général au sein de notre institution ni même à une réforme territoriale en particulier mais que cette dernière ne nous paraissait ni pertinente dans sa philosophie ni compréhensible dans sa mise en œuvre.

La philosophie de cette réforme vise de manière plus ou moins assumée par ses concepteurs à développer de la polyvalence au sein des effectifs de la Police Nationale par-delà leur spécialité et leur métier d'origine (investigation, renseignement, ordre public, paix publique ou police aux frontières). C'est, pour nous, un non-sens puisque la complexification des process et des règles en matière d'investigation notamment, induit de faire de plus en plus appel à des spécialistes formés en interne.

Le territoire de référence choisi, **le département**, n'est par ailleurs pas du tout pertinent. La zone ou la région aurait plus de sens, évidemment avec une déclinaison départementale subsidiaire si elle s'avérait indispensable. Il est tout de même curieux que la Gendarmerie Nationale au sein du ministère de l'Intérieur renouvelle actuellement son organisation au niveau régional alors que les concepteurs de la réforme actuelle nous expliquent que cet échelon n'est pas opportun, voire qu'il n'a pas de sens en termes de sécurité, les préfets de région n'ayant aucune compétence en la matière.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DGPN- SYNDICATS - PROJET DE RÉFORME TERRITORIALE

Enfin, le **timing initial** de mise en œuvre de cette réforme pour 2023 nous paraît tout simplement impossible à tenir puisque d'ores et déjà aucun des quelques cinq cents textes à modifier n'est sorti de notre ministère et qu'il n'est pas raisonnable de prévoir les changements de plus de 100 000 arrêtés individuels, dont bon nombre se font manuellement, en seulement quelques mois. Les échéances majeures de la Coupe du Monde de rugby en septembre 2023 ou des **JO en 2024** impliquent à notre sens de différer toute réforme de cette ampleur. Le temps ainsi gagné permettra d'avancer sereinement par-delà les impératifs de la communication et de faire tous les ajustements rendus indispensables par les expérimentations.

Nous avons conclu notre intervention en soulignant que les inquiétudes actuelles ainsi relayées n'étaient pas que celles des effectifs de la DCPJ mais concernaient également ceux de la DCSP et de la DCPAF que cette réforme aux contours mal définis **inquiète tout autant dans un climat criminogène compliqué**, faisant suite à une période estivale où les chefs de service ont trop souvent été mis à « toutes les sauces » afin d'alimenter une certaine communication en matière de lutte contre la délinquance.

Le DGPN a tenté d'apaiser certaines inquiétudes, indiquant d'abord que le temps des organigrammes de service n'était pas encore venu. A notre grande surprise, il a indiqué que les organigrammes, pourtant diffusés par ses services, **n'avaient pas encore été validés par ses soins** et étaient donc nuls et non avenue.

Avare de grandes annonces sur son projet de réforme, il a refusé de se prononcer sur le moratoire demandé par les syndicats et n'a pas émis de précisions sur le calendrier futur ni sur des contours supplémentaires. Il nous a expliqué qu'il comptait organiser dans les prochains jours une série de réunions en province avec les responsables locaux des services ainsi que les responsables syndicaux pour répondre aux inquiétudes et rassurer.

A plusieurs reprises, il a laissé entendre que cette réforme avait été **parfois sciemment mal expliquée par certains responsables locaux** afin de susciter l'inquiétude et la colère. Les deux organisations syndicales du CCD lui ont répondu sur ce point qu'elles n'accepteraient pas la mise en cause de chefs de service qui disposent d'aucune information à leur niveau sur la réforme et peuvent eux aussi se montrer particulièrement inquiets sur leur devenir.

Sur plusieurs points un peu plus techniques de la réforme, le DGPN n'a pas été plus précis :

- Interrogé par le **SICP** sur le devenir de la grande couronne, question laissée en suspens depuis la dernière réunion sur le même format concernant cette réforme en septembre 2021, il ne nous a pas caché que la réflexion était encore en cours mais que la réforme des DDPN s'appliquerait aussi ces territoires. Ces modalités en sont donc **inconnues à ce jour** et devront être discutées avec le nouveau PP.

- Interpellé par la parité syndicale du CCD sur le principe de double autorité hiérarchique organique et fonctionnelle et ses difficultés d'exercice au quotidien pour les chefs de service locaux, il a rappelé qu'il était le seul chef de l'institution et que toutes ces subtilités ne devaient pas être bloquantes !!!
- Le DGPN a conclu cette réunion en soulignant les points forts de la Police Judiciaire sur la délinquance organisée et la criminalité grave face aux points faibles de l'investigation concernant la petite et moyenne délinquance, rappelant qu'en ce domaine la Gendarmerie Nationale progresse et se modernise. D'après lui, la polémique actuelle sur son projet de réforme reste d'abord liée à un déficit de communication dont il assume une certaine part.

Il nous également affirmé qu'il se montrerait à l'écoute d'éventuelles nouvelles propositions dans le droit fil des engagements du ministre de l'Intérieur tout en indiquant que **les principes de la réforme ne sont pas négociables**. Il compte s'appuyer au cours de cette réforme sur le dialogue social et les expériences territoriales déjà en cours en métropole ainsi que le système des DDPN Outre-mer.

Comme vous le constatez, cette réunion est très loin d'avoir réussi à clarifier les nombreuses interrogations qui nous sont régulièrement adressées. Les contours exacts du contenu de cette réforme restent encore très flous et de nombreux arbitrages à venir sont encore nécessaires.

C'est pourquoi, nous continuerons à suivre assidûment ses futurs développements et vous en tiendront régulièrement informés.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision.

Très sincèrement

Olivier BOISTEAUX - Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Tristan COUDERT - Secrétaires nationaux